

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET. DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1962 -0- N°62- 293/PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

DECRETE :

Article 1er - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, assurera l'intérim du Département des Finances et du Travail pendant l'absence de Me Bertin B. RNA.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le 12 JUILLET 1962.-
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
Ministres . . .	12
J.O.R.D.	1

H. MAGA